

## ABC arbitrage

### Assemblée générale mixte du 6 juin 2025

Les actionnaires de la société ABC arbitrage sont invités à prendre part à l'assemblée générale mixte qui se tiendra le **vendredi 6 juin 2025 à 10h30** à l'Auditorium du Centorial - 18 rue du Quatre Septembre - 75002 PARIS.

L'avis de réunion comportant l'ordre du jour et le texte des projets de résolutions a fait l'objet d'une publication au BALO le lundi 28 avril 2025. Cet avis, ainsi que les modalités de participation sont consultables sur le site Internet de la société ([abc-arbitrage.com](http://abc-arbitrage.com)).

Cette année, conformément à l'article R22-10-29-1 du Code de commerce, l'assemblée générale fera l'objet, dans son intégralité, d'une **retransmission audiovisuelle en direct**, accessible sur le site internet de la Société à l'adresse suivante : [abc-arbitrage.com](http://abc-arbitrage.com).

Un enregistrement de l'assemblée, dans son intégralité, sera consultable sur le site internet de la Société ([abc-arbitrage.com](http://abc-arbitrage.com)) au plus tard sept (7) jours ouvrés après la date de l'assemblée et pendant au moins deux ans à compter de sa mise en ligne.

Tous les documents et renseignements prévus par la loi sont tenus à la disposition des actionnaires, dans les délais légaux, au siège social de la société.

Par ailleurs, et comme l'an dernier, le président-directeur général Dominique CEOLIN, a le plaisir d'inviter les actionnaires à participer au **webinaire proposé le lundi 2 juin 2025 à 18h00** (heure de Paris). Ce webinaire sera l'occasion d'instaurer un dialogue en amont de la tenue de l'assemblée générale.

Pour y participer inscrivez vous grâce au lien suivant : [Webinaire ABC arbitrage - échange avec les actionnaires - inscription](#)

Dans une démarche respectueuse de l'environnement en ligne avec les principes décrits dans le rapport Informations extra-financières fournies volontairement (rapport "RSE") du groupe ABC arbitrage, l'ensemble des documents nécessaires à la tenue de l'assemblée générale mixte seront communiqués dans les délais légaux sous forme **dématérialisée**.

**Le jour de l'assemblée générale mixte, nous invitons nos actionnaires à utiliser leur smartphones, tablettes et autres appareils électroniques pour consulter des documents en séance (une connexion Wifi sera disponible) ou à imprimer en amont de la tenue de l'assemblée générale mixte les documents qu'ils jugent nécessaires.**